

Recyclage des matériaux minéraux: le défi fribourgeois du moment!

Le canton de Fribourg a pris en main la mise en conformité des installations de recyclage de déchets minéraux. Un à deux ans seront encore nécessaires avant de voir la fin du processus, qui vise la production de graves de recyclage de qualité, dans des installations répondant à l'état de la technique sur tout le territoire cantonal.

Le secteur du recyclage des matériaux minéraux avait été quelque peu mis de côté jusqu'alors, au profit des autres filières de traitement de déchets. On peut citer les importants efforts consacrés à la qualité des déchets déposés en décharge et le suivi de celles-ci. En ce qui concerne le recyclage des matériaux inertes, les constats effectués il y a quelques années ont montré la mise en circulation de graves non conformes. Elles étaient produites dans des installations qui – quand elles étaient connues – ne se trouvaient pas forcément dans des zones constructibles et n'étaient presque jamais au bénéfice d'autorisations. Le Service de l'environnement (SEn) a fixé, pour toutes les installations, des délais visant d'une part la modification des pratiques, en particulier sur la manière de trier les intrants, et d'autre part la mise en conformité des infrastructures.

Égalité de traitement

En 2016, la quasi-totalité des 49 installations recensées devait adapter méthodes de travail et infrastructures. Partant presque de zéro, le maître-mot du processus était alors d'assurer une égalité de traitement à toutes les installations. Une aide à l'exécution claire, des délais identiques et une systématique de travail du Service de l'environnement ont permis d'atteindre au mieux cet objectif. Aujourd'hui, trois ans après le début des travaux, onze installations disposent d'autorisations; le processus est donc terminé pour elles. Pour une dizaine d'autres installations, la mise en conformité s'est avérée impossible et l'activité a dû ou devra prochainement cesser. Pour celles qui restent, en fonction de l'importance des travaux nécessaires et des éventuels changements de zone à gérer, le processus est en bonne voie.

En finir avec la «grave fribourgeoise»

Un des principaux objectifs du processus vise l'amélioration de la qualité des graves produites et, notamment, la disparition de la «grave fribourgeoise». La grave fri-

bourgeoise? Elle consiste en 50 % de noir (bitume), 50 % de blanc (béton) et présente des caractéristiques géotechniques – paraît-il – incomparables! Le problème est que, en 2006 déjà, cette composition était bannie de l'aide à l'exécution fédérale, car son mélange rend impossible un re-recyclage. Aujourd'hui, la tendance va plus loin, puisque l'on doit s'attendre dans un proche avenir à une probable disparition de la grave A, qui permet encore maintenant un mélange jusqu'à 30 % de bitume avec des graves de recyclage. L'objectif sera alors d'assurer une véritable économie circulaire, en évitant tout mélange qui pourrait perturber ce processus.

Surplus de bitume

Première conséquence de l'amélioration du tri et de la production de graves normées: l'augmentation continue des stocks de déchets de bitume. Un problème commun à tous les cantons, auquel il faut absolument trouver des solutions à l'échelle nationale. Une piste à creuser de toute

Chiffres 2018

336 000 m³ de déchets minéraux réceptionnés et 346 000 m³ de graves de recyclage produites, dont près de 50 % sont des granulats bitumineux. En regard de ces chiffres, les quantités stockées définitivement en DTB en 2018 atteignent 82 000 m³, soit une valeur environ quatre fois inférieure à la quantité de déchets voués au recyclage.

urgence est l'adaptation des normes techniques, qui limitent de manière trop draconienne les taux de matériaux recyclés dans les nouveaux enrobés. Cela alors qu'il existe des installations permettant la fabrication de bitume à taux de recyclage élevé et de haute qualité. Le canton de Fribourg abrite d'ailleurs plusieurs de ces installations.

Et ensuite

Mettre en conformité est une chose, assurer un haut niveau de qualité à long terme en est une autre. Le contrôle devra donc être structuré et maintenu avec l'aide probable des associations professionnelles. Il est également nécessaire d'informer maîtres d'ouvrages, communes, services cantonaux et architectes qu'ils ont un rôle à jouer dans l'utilisation de graves de recyclage pour refermer le cycle des matières, tout en vérifiant que les graves reçues sont de bonne qualité et conformes à l'usage qu'il est prévu d'en faire. Mais la prochaine étape sera la mise en œuvre de la future aide à l'exécution de l'OLED attendue sur ce sujet.



Si les premières velléités de mise en conformité datent de 2011, c'est concrètement en 2016 que le Service de l'environnement (SEn) a publié une aide à l'exécution.

Pierre-Yves Donzel, Chef de secteur, Service de l'environnement du canton de Fribourg, www.fr.ch/sen, pierre-yves.donzel@fr.ch